

Séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 à 19h00

En l'an deux mille vingt-et-un, le lundi cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Riverie, régulièrement convoqués le jeudi premier juillet deux mille vingt-et-un, se sont réunis en séance public dans la salle du Fêtes du Château de Riverie, sous la présidence de Madame Isabelle Brouillet, Maire.

L'affichage de la convocation à cette séance du Conseil Municipal a été fait le 1^{er} juillet 2021 et l'affichage du compte rendu de séance a été fait le 12 juillet 2021, sur les panneaux municipaux.

Etaient présents : Mme Isabelle BROUILLET, M. Olivier LANORE, Mme Sylvia SPAGNOLO, M. Vincent GUGLIELMI, M. Stéphane VARGAS, Mme Maryline RIVOLLIER, M. Eric MAISONNEUVE, M. Bruno FEUILLOY.

Etaient absents : Mme Claire BASSET-BELLEINGUER qui a donné procuration à M. Eric MAISONNEUVE, M. Jacques DANGER qui a donné procuration à M. Vincent GUGLIELMI.

Secrétaire de séance : Mme Maryline RIVOLLIER.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du trente et un mai deux mille vingt-et-un est adopté à l'unanimité.

➤ **DELIBERATIONS** :

1- Contrat de fourniture de gaz pour deux bâtiments communaux – choix de l'entreprise

Le contrat EDF Collectivité arrive à échéance le 31 juillet 2021. La commune a lancé une consultation des entreprises pour le renouvellement du contrat. Madame Claire BASSET-BELLEINGUER et Monsieur Eric MAISONNEUVE, membres de la commission d'appels d'offres ont consulté les sociétés EDF Collectivités, Engie et TOTAL Energie et ont réalisé l'analyse des offres.

Monsieur MAISONNEUVE, rapporteur présente au Conseil Municipal les résultats. Le choix se porte sur EDF Collectivités qui propose les meilleurs tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le choix de souscrire auprès de l'entreprise EDF Collectivités

2- Approbation du contrat de prestation de services pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules

Madame le Maire informe le conseil que la commune n'ayant plus de prestataire de service pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules du fait de l'arrêt de cette activité du garage THIVENT à MORNANT, a dû procéder à une consultation.

Elle donne lecture du contrat de prestation de services du garage de la Colline situé à Thurins (69510) pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules gênants sur la commune et informe des montants appliqués. Ce contrat, d'une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le contrat de prestation de services pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules auprès du garage de la Colline à THURINS ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et toute pièce afférente à ce dossier.

3- Approbation des tarifs du service public de restauration scolaire et garderie périscolaire – année 2021/2022

Madame Le Maire et Monsieur Olivier LANORE, adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires et périscolaire proposent de reconduire les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année 2021/2022, comme suit :

- Coût du repas enfant et temps de garderie de midi : 5.50 euros
- Coût du repas adulte : 4.50 euros
- Coût du temps de garderie périscolaire matin et soir 1.25 euros la demi-heure de garderie. Toute demi-heure commencée est due.
- Tout dépassement d'horaires du service de garderie périscolaire après 18 h 30 fera l'objet du règlement par les parents (ou responsables légaux) du coût intégral (salaires + charges des deux agents) décomptés par ¼ d'heure. Le tarif facturé par quart d'heure supplémentaire sera de 7 euros. Tout quart d'heure commencé sera dû.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de maintenir les tarifs du service public de restauration scolaire et garderie périscolaire pour l'année 2021/2022 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4- Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle communale à l'association « Club des Rampognauds »

Madame Le Maire informe le conseil que l'association « Club des Rampognauds » utilisait auparavant la salle polyvalente située au Château pour se rassembler, mais compte tenu des mesures sanitaires, liées à la COVID-19 et du nettoyage contraignant après passage, l'association fait la demande d'utiliser la salle paroissiale, situé Place du Marché.

Madame Le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition de la salle communale « salle paroissiale » à l'association « Club des Rampognauds » ayant pour objet.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle paroissiale à l'association « Clubs des Rampognauds »
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association et toute pièce afférente à ce dossier.

5- Approbation de la convention de mise à disposition d'une salle communale à l'association paroissiale

Mme le Maire propose au conseil de renouveler la convention de mise à disposition de la « salle paroissiale », située Place du Marché, avec l'association paroissiale.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de la salle communale « salle paroissiale » à l'association paroissiale ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec l'association paroissiale et toute pièce afférente à ce dossier.

➤ ACTUALITES COPAMO ET SYNDICATS

* Monsieur Vincent GUIGLIELMI a assisté à la réunion PLH (Programme local de l'habitat) à la communauté de communes et en fait le compte-rendu.

* La COPAMO a organisé une randonnée le 26 juin 2021 pour les élus et les agents des communes et de la Communauté de Communes. Cinq personnes de la Commune ont participé : trois élus et deux agents.

* Madame Sylvia SPAGNOLO fait un point sur l'avancement des autorisations pour l'accrochage des lampadaires au Châtel sur le bâti privé. Une réunion de chantier est prévue en octobre et les travaux pourraient commencer en novembre.

Le SYDER va être contacté pour les problèmes d'éclairage des lampes automatiques sur le parking P 3 « parking du Butard ».

* Monsieur BRUNO FEUILLOY fait un point sur la voirie : la rue du Grand Puits fait partie du même programme « voirie » que la rue du Châtel et l'impasse du Château qui pourrait être réalisé par la communauté de communes en 2022.

L'état des réseaux eaux usées et eau potable devra être vérifié au préalable par les syndicats concernés.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre d'Octobre Rose, une flash mob des élus est prévue pour le mois d'octobre. Monsieur Olivier LANORE va transmettre le lien de la vidéo aux élus pour la répétition de la chorégraphie.
- Le balisage du chemin Grande Randonnée « GR7 » a été actualisé. Madame Le Maire a insisté auprès de la fédération qu'il soit disposé sur le mobilier urbain. Certains particuliers ont accepté qu'il soit disposé sur leurs biens.
- Deux groupes des scouts de France, composés de 5 à 6 membres ont fait une demande d'autorisation pour bivouaquer 1 nuit à RIVERIE. Ils seront accueillis sur l'espace du Butard exceptionnellement compte-tenu du petit nombre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Riverie, le 12 juillet 2021

Le Maire,
Isabelle BROUILLET

